

Les défis du secteur correctionnel communautaire au cours des années 1990

Nous sommes en l'an 2025 dans une ville moyenne; il est minuit et les rues sont désertes. Suspendue au poteau d'un lampadaire, une caméra de télévision permet de surveiller toute activité suspecte. Le couvre-feu est de rigueur et la plupart des gens ont regagné leurs demeures, toutes munies de systèmes de sécurité. A la fin du siècle dernier, la criminalité était devenue un problème très grave qui menaçait toute la vie sociale; on a donc adopté une loi sur la sécurité dans les rues, loi qui accentuait considérablement les pouvoirs de perquisition, d'appréhension et de détention. On s'est tourné vers la technologie pour le contrôle et la surveillance des délinquants et on a construit des complexes domiciliaires dotés de périmètres de sécurité afin de tenir les non-résidants à l'écart.

Le système de justice pénale possédait les caractéristiques suivantes.

- *Lois favorisant des jugements expéditifs*
- *Recours de plus en plus fréquent à l'emprisonnement*
- *Peine de plus longue durée pour la plupart des crimes*
- *Élimination des programmes correctionnels communautaires à moins qu'ils ne s'avèrent efficaces en matière de surveillance*
- *Comparutions de plus en plus nombreuses des jeunes contrevenants devant des tribunaux pour adultes*
- *Abandon de la libération conditionnelle*
- *Peines d'une durée déterminée*
- *Conditions sévères de cautionnement.*

La plupart de ces changements ont été introduits après les troubles de 1996 et les émeutes de 1998 au sujet des taxes; le pays tenait à présenter les Jeux olympiques et l'Exposition mondiale en l'an 2000.

Hypothèses fantaisistes ou projections découlant directement des orientations actuelles des services correctionnels? Ces questions se posent constamment et les réponses dépendront largement de notre façon de réagir au crime et de ce qu'en pense le public. Elles dépendront également de notre réaction aux nouvelles problématiques.

Au cours des années 1990, le secteur correctionnel communautaire devra relever trois défis de taille qui, à mon avis, devraient nous éloigner du scénario présenté ci-dessus. Le défi idéologique Au cours des vingt dernières années, les pratiques du secteur correctionnel ont été sérieusement remises en question. Certaines critiques émanaient des tenants d'opinions progressistes qui défendaient les droits des délinquants et qui dénonçaient le manque d'équité dans le traitement des dossiers et l'arbitraire des décisions rendues par les professionnels; en somme, les problèmes soulevés étaient ceux des inégalités et du pouvoir discrétionnaire non contrôlé. Ces critiques s'adressaient généralement aux prestataires de services professionnels. De nombreux professionnels se sont vus accuser d'abus d'autorité à l'égard de leurs clients.

A ces attaques d'ordre idéologique venaient s'ajouter les conclusions d'études mettant également en doute

l'efficacité de certaines démarches. Il est possible de contrôler les abus de pouvoir et d'autorité des professionnels par voie de législation, mais si les programmes sont inefficaces et si la philosophie qui les sous-tend est remise en question, mieux vaut sans doute tout abandonner afin de minimiser les dégâts.

C'est dans ce contexte qu'a pris naissance un mouvement en faveur d'un modèle de justice; dans nos démocraties occidentales, ce mouvement a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir de partis conservateurs. Les critiques de la droite ont fait valoir la nécessité d'exercer un contrôle politique et public sur le système de justice pénale. La loi et l'ordre étaient à l'honneur. La criminalité et la gestion du secteur correctionnel étaient devenues d'importants enjeux électoraux. La plupart des sondages d'opinion indiquaient que la criminalité inquiétait le public. Les politiciens devaient se prononcer publiquement sur le sujet. Dans ce domaine, il n'y a pas de réponse facile ou de solution simple; les politiciens ont cependant annoncé la création de programmes devant résoudre le problème de la criminalité.

Cette période peut être considérée comme une tentative de rétablir la responsabilité politique afin de neutraliser les effets apparents du pouvoir bureaucratique discrétionnaire. A Toronto, les médias s'en sont pris aux maisons de transition et ont dénoncé le manque de contrôle sur les résidents. Si l'on en juge d'après les réactions des médias et de la plupart des politiciens aux incidents de Toronto, l'attitude punitive, issue de la frustration, de l'anxiété et du manque de contrôle semble la plus populaire. Lorsqu'on insiste pour que les maisons de transition soient transformées en établissements à sécurité minimale dotés de mécanismes de contrôle et de mesures de sécurité, on favorise ostensiblement des politiques de surveillance et de contrôle auxquelles les employés devront consacrer un temps précieux qu'ils pourraient utiliser pour aider les délinquants à trouver et conserver un emploi, à se recycler sur le plan professionnel et à évoluer sur le plan personnel. La tendance autoritaire vise de toute évidence des résultats à court terme. Le délinquant, même s'il sera un jour libéré, ne présente aucun intérêt pendant qu'il purge sa peine. Cette façon d'aborder le problème de la criminalité a des conséquences dont les services résidentiels, plutôt progressistes, ont du mal à s'accommoder.

Grâce au travail soutenu des chercheurs canadiens, la réinsertion sociale gagne des points dans la faveur populaire et redevient une approche correctionnelle valable. Reste cependant à faire accepter ces principes de base à la majorité de la population et à faire contrepoids au discours anti-réadaptation qui, à l'heure actuelle, oriente la plupart des décisions en Amérique du Nord.

Le secteur correctionnel communautaire doit réussir à aviver les cendres ardentes de la réinsertion sociale et à intégrer les résultats de la recherche aux nouvelles politiques et aux nouveaux programmes. Il ne s'agit pas de revenir en arrière car nous nous sommes assagis et nous savons mieux ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. L'appui dont bénéficie de nouveau la réinsertion sociale nous aidera à éviter les excès de l'approche disciplinaire. Le défi démographique On connaît déjà fort bien l'intérêt que suscite la génération du « baby boom » et l'influence que peut exercer une population vieillissante sur toutes les institutions de la société. L'augmentation de l'espérance de vie des Canadiens a favorisé l'augmentation du nombre de personnes âgées et il s'agit là d'un phénomène nouveau. Au tournant du siècle prochain, nous assisterons à une augmentation importante des populations d'âge moyen et avancé. Que cela signifiera-t-il pour le secteur correctionnel communautaire? Voici quelques-unes des réalités qui nous attendent

- un effectif vieillissant et peu de jeunes intéressés au travail correctionnel
- moins de jeunes en difficulté avec la loi mais ceux qui le seront auront des problèmes plus graves et leurs crimes seront plus sérieux
- des problèmes rattachés à la réadmission des délinquants condamnés à des peines de plus longue durée et qui sortiront de prison à la fin de leur vie adulte ou même plus tard
- une émergence de la criminalité chez les personnes âgées
- des problèmes de santé chez les délinquants vieillissants.

D'autres changements démographiques, telles l'augmentation des communautés ethniques et l'importance grandissante accordée au multi-culturalisme, poseront également des défis au secteur correctionnel communautaire; nous devons nous efforcer de comprendre les délinquants appartenant à différentes cultures et ceux-ci réclameront des services dans leur propre langue ainsi que le respect de certains aspects de leur culture, qu'il s'agisse de pratiques religieuses ou de restrictions alimentaires. Le secteur correctionnel communautaire devra recruter des membres de minorités ethniques et la gestion d'un effectif et d'une population carcérale pluralistes posera des défis de taille. Le défi des ressources Les gouvernements continueront d'avoir des problèmes financiers et devront réduire le déficit; il deviendra par conséquent difficile de répondre à toutes les demandes de service. Récemment, le gouvernement a tenté de contrôler ses dépenses en s'appuyant sur les stratégies suivantes:

- la décentralisation administrative qui consiste à confier au palier suivant de gouvernement les coûts et la responsabilité des programmes
- la privatisation qui consiste à conclure des marchés de services avec des entreprises extérieures et à mettre fin, si possible, à certains programmes et services.

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à l'érosion des ressources financières de la majorité des programmes correctionnels communautaires; cette érosion s'est traduite par des charges de travail accrues pour ceux qui assurent la surveillance dans la communauté et pour ceux qui offrent des services en résidence. Afin de corriger cette situation, il faudra trouver d'autres moyens de financer ces programmes. Si la tendance à accroître la surveillance à l'aide de moyens technologiques se maintient, il faudra investir dans les équipements. Par contre, si l'on attache plus d'importance à la réadaptation, on devra investir davantage dans la main-d'oeuvre. Le manque de ressources rend également de plus en plus difficiles les activités suivantes:

- le recrutement et le maintien de travailleurs compétents
- l'éducation populaire et la publicité sociale
- la lutte contre l'actuelle résistance de la population au service correctionnel communautaire.

Les gouvernements et les prestataires de services correctionnels communautaires devront travailler main dans la main, sans se faire concurrence, afin de financer plus intelligemment ces programmes.

De tous les défis que doit relever le secteur correctionnel communautaire, ce sont les trois plus importants car ils se rattachent directement aux questions fondamentales que nous devons nous poser:

- De quelles valeurs s'inspire notre mission?
- A qui s'adressent nos services?
- Obtiendrons-nous les ressources dont nous avons besoin?

Des recherches récentes ont révélé que la désincarcération et le recours à des solutions de rechange se sont avérés des mesures fructueuses, quoi qu'en pensent les opposants. Le secteur correctionnel communautaire a dû attendre que des études viennent réaffirmer les avantages de la réinsertion sociale; le processus sera probablement le même en ce qui concerne les mesures non carcérales que proposent les praticiens et qui semblent fort sensées. Comme l'a souligné monsieur Matthews en 1987 : c'est le pessimisme entourant la désinstitutionnalisation et les stratégies innovatrices en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord qui a favorisé la revalorisation du système carcéral. En réduisant le processus de désincarcération à un épiphénomène, ou en le condamnant prématurément en dépit de son succès de plus en plus évident, de nombreux théoriciens ont fermé la porte à toute discussion et ignoré les bénéfices qui en avaient découlé.

Les concepts et idées exprimés dans cet article s'inspirent des documents suivants :

Byrne, J.M., Lurigio, A.J. & Baird, C., (1989) « The Effectiveness of the New Intensive Supervision Programs », *Research in Corrections*, 2, no 2, 1-48.

Ericson, R.V. & McMahon, M.W.(1984) *Rethinking Decarceration: Trends in Sentencing and Corrections in Ontario, 1951-1984*, Rapport du ministère des Services correctionnels de l'Ontario.

Gendreau, P., Ross, R.R. (1987), Revivification of Rehabilitation Evidence from the 1980's, *Justice Quarterly* 4, 399-408.

Inner London Probation Service (1989) Response to the Green Paper: « *Punishment, Custody and the Community* », London, England.

Matthews, R. (1987), « Decarceration and Social Control : Fantasies and Realities », in J. Lowman et al *Transcarceration : Essays in the Sociology of Social Control*, A'dershot Gower.

Nelson, E.K., Segal, L. & Darlow, N. (N.D.) *Probation Under Fiscal Constraints*, Washington, National Institute of Justice.

Parent, D.G. (1989) *Shock Incarceration . An Overview of Existing Programs*, Washington, National Institute of Justice.

Wigdor, B.T. & Foot, D.K. (1988) *The Over-Forty Society: Issues for Canada's Aging Population*, Toronto, Lorimar.

Don Evans est entré dans la fonction publique ontarienne en 1967. Depuis 1980, il a occupé des postes de haute direction au ministère des Services correctionnels, dont ceux de directeur exécutif

des Programmes communautaires et de directeur exécutif de Planification et politique.

M. Evans dirige aujourd'hui les travaux de l'Institut de perfectionnement des cadres. Cet institut permet de relier entre eux des groupes intérieurs et extérieurs, créant ainsi un réseau de ressources axées sur le développement d'une nouvelle forme de leadership au sein de la fonction publique de l'Ontario. il s'intéresse entre autres à l'épanouissement des personnes et propose à cet effet des méthodes de perfectionnement qui tiennent compte des grands problèmes que doit résoudre la fonction publique.

M. Evans est également président en titre de l'American Probation and Parole Association et membre de l'assemblée des délégués de l'American Correctional Association où il siège à plusieurs comités.